Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260105-20260101-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 JANVIER 2026

Le cinq janvier deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, PICHON Vincent, Mme PILON Virginie.

Absents excusés : Mme LEVEQUE Dominique, Mme JACQUET Marie-Christelle donne pouvoir à Mme COMMEREUC Sylvie, Mme PEUVREL Sophie donne pouvoir à M. LEBRET Gilles, Mme KREMBSER Cindy donne pouvoir à M. BOURDAIS Olivier, M. MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.
Date de convocation : 29 décembre 2025
Secrétaire de séance : M. COUAPEL Jean-Pierre

### N° 2026-01-01 : SUBVENTIONS SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle les montants 2025 et sollicite l'avis du conseil municipal sur l'éventuelle application d'une augmentation :

| | Montant 2025 | Proposition augmentation |
|---|---|---|
| Fournitures scolaires | 63 € x 85 enfants = 5 355 € | 64 € x 78 = 4 992 € |
| Matériel pédagogique | 2 256 € | 2 301 € |
| Activités pédagogiques (OCCE) | 71 € x 85 enfants = 6 035 € | 72 € x 78 enfants = 5 616 € |

Après en avoir délibéré avec 1 abstention et 14 voix pour, le Conseil municipal décide :

- D'INSCRIRE la somme de 7 293,00 € au BP de la commune au C/6067 fournitures scolaires ;
- DE VERSER la somme de 5 616,00 € à l'OCCE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre COUAPEL